

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection de la directrice adjointe de l'unité de formation de psychologie du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'UF de Psychologie ;

Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'unité de formation de psychologie du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux du 11 janvier 2024 ;

Considérant le procès-verbal du 30/01/2024 relatif à l'élection du directeur-adjoint de l'unité de formation Psychologie ;

Considérant la décision du 01/02/2024 portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice de l'unité de formation Psychologie ;

Considérant que le directeur adjoint de l'unité de formation Psychologie est élu par le bureau sur proposition du directeur, dans les mêmes conditions que ce dernier;

Considérant la proposition de la directrice d'élire Madame Alice FOLLENFANT en tant que directrice adjointe.

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection de la directrice adjointe de l'UF Psychologie

Les membres du bureau de l'unité de formation de psychologie se sont prononcés de la manière suivante :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	7
◆ Nombre de votants :	7
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrages exprimés :	7
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	7
- Alice FOLLENFANT	7

Article 2. Durée du mandat de la directrice adjointe de l'UF Psychologie

Madame Alice FOLLENFANT est élue en tant que directrice adjointe à compter du 1^{er} février 2024, et ce, pour un mandat qui ne peut excéder celui de la directrice qui a proposé sa candidature.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 1^{er} février 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

